

**Règlement de jeu “Soirée Joaillerie et Horlogerie”**  
**du jeudi 04 décembre - Galeries Lafayette Paris Haussmann**

La Société **Galeries Lafayette Haussmann - GL HAUSSMANN**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 217.404.572 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de la Chaussée d'Antin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 062 594,

Organise un jeu concours intitulé **“Soirée Joaillerie et Horlogerie” qui se déroulera le jeudi 4 décembre 2025 dans le magasin Galeries Lafayette Haussmann situé au 40 boulevard Haussmann, Paris 75009.**

### **ARTICLE I - PARTICIPANTS**

Le jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne ayant son invitation à la soirée horlogerie / Joaillerie ou son bracelet remis à l'accueil Porte Victoire du Rez-de-chaussée coupole, à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, des démonstrateurs, et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit et ce sous peine d'élimination d'office.

### **ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer à ce jeu, il suffit de:

- Se rendre aux Galeries Lafayette Paris Haussmann le jeudi 4 décembre 2025 entre 17h30 et 20h,
- Se présenter auprès de l'hôtesse avec son invitation de la soirée horlogerie / Joaillerie ou avec son bracelet remis à l'accueil Porte Victoire du rez-de-chaussée coupole, sur la zone du Jeu au 1er étage coupole
- Remplir son nom, prénom, adresse mail sur l'écran borne,
- Récupérer sa photo après impression.

La participation au jeu est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse postale). L'enregistrement de plusieurs formulaires de participation par des personnes d'un même foyer entraînera l'annulation de tous les formulaires en cause. La vérification se fera par l'hôtesse dédiée à l'opération.

### **ARTICLE III - SÉLECTION DES GAGNANTS**

Le gagnant sera désigné en fonction d'un instant gagnant prédéterminé par la Société Organisatrice.

Il s'agit d'un instant gagnant dit “ouvert” : le lot sera attribué à la première personne ayant validé sa participation après l'instant gagnant.

Au cas où plusieurs participations interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première participation enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le Jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'instant gagnant est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le Jeu dans le Magasin.

## **ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU**

La dotation mise en jeu est la suivante :

Un voucher pour une nuit en chambre prestige pour deux à l'Hôtel du Collectionneur avec petit déjeuner offert. Valeur du gain 500€.

Ce bon est valable uniquement sur réservation. Selon disponibilité et hors dates d'événements spéciaux et hors vacances scolaires. Offre non transférable et non cessible. Valable du 04/12/2025 au 04/12/2026. Toute annulation après la date fixée par l'hôtel entraînera la perte définitive du gain.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service.

Si l'un des lots était indisponible, la société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

## **ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS**

Le gagnant sera informé instantanément de son gain lors de l'impression des photos. Il recevra également sur le contact email indiqué, le détail de la dotation. Cet email est envoyé à titre indicatif, il ne donne en aucun cas droit à un second lot. Il devra confirmer la bonne réception du mail "Gagnant", auprès de l'hôtesse du jeu.

Passé ce délai, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, ledit lot deviendra la propriété de la Société Organisatrice.

Le gagnant se chargera de la réservation en contactant directement l'hôtel via l'email qui lui sera fourni. Il pourra profiter d'une nuit en chambre prestige pour deux à l'Hôtel du Collectionneur avec petit déjeuner offert jusqu'au 04/12/2026.

Les gagnants qui auraient rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement leurs coordonnées, ou qui auraient modifié leurs coordonnées, email compris, au moment de la validation de leurs gains, verront l'ensemble de leurs éventuels gains annulés.

## **ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour GL HAUSSMANN, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Les données des participants sont en outre destinées à la société GL HAUSSMANN ainsi qu'

- aux Sociétés du Groupe Galeries Lafayette ;
- leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client de nos enseignes, d'améliorer nos offres et votre satisfaction.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales. Seule la société organisatrice en cas d'acceptation sera destinataire des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse:

[relaiscl@galerieslaflayette.com](mailto:relaiscl@galerieslaflayette.com)

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

## **ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement de jeu est disponible sur le site [www.haussmann.galerieslaflayette.com](http://www.haussmann.galerieslaflayette.com) et au Service Client du magasin Galeries Lafayette Haussmann.

## **ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS**

Les conditions d'utilisation des lots seront communiquées aux gagnants **lors du retrait du lot.**

Le voucher est strictement personnel et non cessible, il ne pourra en aucun cas être remboursé en tout ou partie ou échangé contre tout autre article ou service. Sa valeur est donnée à titre indicatif et pourra éventuellement être complétée par un autre moyen de paiement. Sa validité est limitée jusqu'au 04/12/2026.

De même, toutes prestations des dépenses annexes non expressément prévues dans la description du lot seront à la charge exclusive du gagnant.

## **ARTICLE IX - LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice.

Il est précisé que, la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ou de ses sous traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

## **ARTICLE X – RESPONSABILITÉ**

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La société organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la société organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de **15 jours** après la fin du jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris  
Le 30/10/2025